

Rapport de la sous-commission du budget 2025

Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS)

Composition de la sous-commission

Membres :	Madame Sarah Curty	PLR
	Madame Lara Zender	POP, rapporteuse
	Monsieur Karim Djebaili	PS

La sous-commission du DSESS s'est réunie le 22 octobre 2024 en présence de M. Thierry Brechbühler, conseiller communal, chef de dicastère, de Mme Rose-Marie Bart, assistante de direction DSESS (PV) et des personnes suivantes :

- Centres 100, 110 et 121 : Mme Floriane Mamie, chancelière
- Centre 126 : M. Christophe Mirabile, chef de service
- Centres 311, 482 et 483 : M. Olaf Makaci, chef de service et Mme Clotilde Delbroyère, responsable du centre de santé scolaire
- Centre 520, 521, 524 et 525 : M. Michel Villarejo, chef de service
- Centre 860 : M. Jérémy Vögtlin, chef de service
- Centre 870, 871, 876, 877 et 878 : M. Grégory Duc, chef de service, commandant du SISMN

Remarque : pour tous les centres, les augmentations des charges du personnel sont induites notamment par les échelons automatiques et discrétionnaires octroyés ainsi que la compensation de l'IPC, il n'en sera donc pas fait mention à chaque fois.

100 / Conseil général

Le budget est stable.

110 / Conseil communal

Le budget est stable.

Des indemnités de sortie sont provisionnées chaque année. Dans les remarques, il serait souhaitable d'expliquer cette manière de faire.

À des fins de transparence, une nouvelle ligne intitulée "Subventions aux entreprises privées" a été créée et correspond à un montant de CHF 2.00 par habitant-e. Il s'agit du soutien octroyé à deux médias papier locaux, sans contrepartie de leur part, et qui ne touchent pas de subventions de la part de Serafe. Cette décision émane du Conseil communal.

121 / Chancellerie

Une tâche importante de la chancellerie consiste à appuyer les autorités (Conseil général et Conseil communal), à organiser et assurer le suivi de leurs séances. À cela s'ajoute : la tenue à jour de toute la réglementation communale, l'organisation d'événements (rencontres avec des autorités communales, cantonales, fédérales ou autres, diverses soirées organisées par la ville, etc.).

Le travail du service a été fortement impacté par les suites de la tempête ; une personne, uniquement dédiée à cette problématique, a été engagée en CDMax pour faire la liaison entre la population et les diverses institutions (Chaîne du Bonheur et Croix Rouge) qui pouvaient éventuellement entrer en matière pour des dégâts non couverts par les assurances.

Suite à la mise en place de l'adresse de courriel spécifique pour les membres et membres suppléant-e-s du Conseil général, certain-e-s conseiller-ère-s ont rencontré quelques difficultés d'accès en raison du mot de passe échu ou d'autres problèmes techniques. L'assistance nécessaire a été apportée par la chancellerie et tout est rentré dans l'ordre. Il faut souligner que tous les documents concernant le Conseil général sont transmis uniquement sur ces adresses dédiées afin d'assurer la sécurité informatique. Suite à une renégociation avec le SIEN, le coût d'une adresse mail pour un-e conseiller-ère général-e est d'environ CHF 20.00. À l'avenir en début de législature, des instructions précises d'utilisation seront données à chaque nouveau-velle conseiller-ère général-e.

En sus de la remarque ci-dessus, l'augmentation des charges salariales provient du fait que le service dispose maintenant d'une apprentie de 3^{ème} année. C'est une aide précieuse pour renforcer l'équipe et qui apporte une certaine dynamique. Pour l'apprenti-e, la chancellerie est un domaine très intéressant et varié. Il serait souhaitable de poursuivre l'expérience ces prochaines années.

126 / Communication et promotion de la Ville

Auparavant, le service de la communication était rattaché à un dicastère. Depuis le début de la législature, le Conseil communal a souhaité qu'il dépende, tout comme la chancellerie, de la présidence.

Le service est responsable de l'édition du journal local Le Tourbillon et de son site dédié letourbillon.ch, ainsi que du site internet de la Ville en qualité de support pour la soixantaine de contributeur-trice-s.

Il est également chargé de la réalisation d'affiches, de flyers et de brochures pour le soutien de manifestations organisées par divers services de la ville.

Le chef de service est quant à lui responsable des divers réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn).

Le service de la communication est actuellement occupé en sus de ses tâches habituelles, à la réalisation d'un site internet consacré à la promotion de la domiciliation qui présentera les atouts et les avantages d'habiter à La Chaux-de-Fonds. Les textes ont été rédigés en collaboration avec les chef-fe-s de service et ils seront présentés au Conseil communal mi-novembre. Il ne s'agit en aucun cas d'un site comparable à celui de l'Office du tourisme ou à celui destiné aux habitant-e-s. Son but est exclusivement de présenter et de promouvoir les atouts de la ville loin à la ronde. Pour ce faire, des zones géographiques (Suisse romande, Suisse alémanique et France voisine) ont été définies. Ce site ne sera aucunement en concurrence avec celui du canton, mais plutôt complémentaire. En principe, il devrait être opérationnel en fin d'année.

Le second objet d'importance est la refonte et le rajeunissement du vieillissant site internet officiel de la Ville qui compte plus de 3'000 pages. Actuellement, chaque page est contrôlée pour savoir si les thèmes sont toujours d'actualité et la fréquence des consultations, le but étant une refonte totale et une réduction drastique du nombre de pages ; ainsi une version plus intéressante et accessible sera à la disposition de la population. Pour ce faire, il sera entièrement remanié et l'important travail technique sera confié à une entreprise spécialisée après un appel d'offres public. Le service de la communication quant à lui sera en charge du design. Il s'agit d'un gros chantier qui ne sera abouti que d'ici deux ans environ.

Il est proposé que, sur le site remanié, il soit fait mention sur la page des offres d'emploi des formations des stagiaires et apprenti-e-s que la Ville offre.

Chaque année, le service de la communication engage un-e stagiaire télématicien-ne. S'il-elle donne satisfaction, il peut être envisagé de lui proposer un apprentissage.

Concernant les journaux locaux du Ô et du Tourbillon, suite à une question d'un-e commissaire, le Conseiller communal explique qu'aucune fusion n'est prévue car ils ne poursuivent pas les mêmes buts. La distribution est effectuée par la poste qui parfois en manque une ; l'information est automatiquement relayée. Le Tourbillon est imprimé par l'imprimerie des Montagnes et non pas par Alfaset qui n'a pas les capacités de production nécessaires. Cette institution est cependant utilisée pour des travaux d'encartage manuel.

Le service promotion de la Ville est chargé de commander et distribuer divers objets, pour promouvoir la cité, dans des services qui se chargeront ensuite de les vendre (office du tourisme, musées, etc.). Le matériel fourni étant facturé, le compte est à zéro.

Lors de rencontres avec des autorités communales, cantonales ou autres, ces objets (sac, tasse, etc.) sont remis en cadeau et donc à charge du service.

Pour les achats, il est tenu compte des aspects environnementaux, le bio est privilégié, et de la proximité de production. Dès 2025, il est envisagé de commander des chaussettes et éventuellement de compléter l'offre avec des stylos, parapluies ou grattoirs.

Service de santé et promotion de la santé : le service est réparti en trois centres qui fonctionnent à satisfaction et permettent des interactions constructives. La belle cohésion des équipes est à relever.

Le nouveau chef de service est entré en fonction mi-août, son prédécesseur ayant pris sa retraite en juin 2024.

311 / Centre santé sexuelle - Planning familial

Le service est composé de trois personnes. Le secteur administratif est chronophage et est assuré en partie par le centre de santé scolaire. Le personnel reste cependant engagé et motivé. Le nombre de prestations délivrées est important et le centre se substitue parfois à la médecine de premier recours en raison notamment d'une offre médicale insuffisante en ville de La Chaux-de-Fonds et comme partout ailleurs dans le canton.

Les liens avec Admed, qui effectue les analyses en laboratoire, sont importants et il est nécessaire de maintenir cette proximité afin de délivrer des prestations de qualité à des prix attractifs.

Le budget est stable.

Le contrat de prestations avec le Canton a été renégocié et une augmentation de CHF 10'000.00 a pu être obtenue.

482 / Centre de santé scolaire

La nouvelle directive relative à la santé scolaire édictée par le service cantonal nécessitera à futur une augmentation de la dotation afin de bénéficier des subventions cantonales. Le SSPS, en étroite collaboration avec l'Ecole, étudie actuellement des scénarios afin de trouver les solutions les plus efficaces.

Comme c'est le cas pour le centre de santé sexuelle, certaines prestations pourraient être assurées par les médecins de famille.

Le budget est stable.

483 / Centre d'orthophonie

Il est projeté un déménagement du centre à Serre 14 suite à la libération des locaux du cabinet dentaire qui les a occupés jusqu'en mars dernier. D'autres variantes sont également à l'étude afin d'offrir au centre d'orthophonie et à ses bénéficiaires, un lieu d'accueil répondant aux besoins tant en terme de surfaces que d'accessibilité. À noter que les orthophonistes se déplacent quotidiennement dans les collèges et que de nombreuses prestations peuvent y être délivrées. Il s'agira de définir la stratégie immobilière la plus optimale pour le fonctionnement du service.

Une augmentation des salaires du personnel enseignant est induite par l'obligation de rémunérer les stagiaires orthophonistes en Master. Les autres postes du budget sont stables.

Service des sports : le service est occupé par les nombreux projets liés aux infrastructures sportives qui sont vieillissantes et demandent de l'entretien ou des rénovations, tout en gérant au quotidien les relations avec les clubs, les associations, de même qu'il s'occupe de la gestion des halles ainsi que de la promotion du sport.

520 / Service des sports

Le budget est stable.

Légère hausse dans les frais de réception en raison de l'augmentation du nombre de nominé-e-s à la soirée des mérites sportifs. Cependant, le montant de la subvention pour ce poste a été supprimée car les frais sont maintenant intégrés dans le compte de fonctionnement.

521 / La Charrière, terrains, piste, halles

Le projet de rénovation de l'anneau d'athlétisme, mentionné dans les investissements, prévoit d'augmenter le nombre de pistes de 6 à 8. Cette nouvelle infrastructure répondra aux exigences de qualité du Resisprint qui pourra ainsi poursuivre son développement. Les organisateur-trice-s de cette manifestation ont été associé-e-s au projet. Il faut relever que ces travaux sont devenus impératifs car l'autorisation d'utilisation du stade donnée par Swiss Athletics, qui avait déjà été prolongée, échoit au 31 décembre 2024. Un rapport sera rédigé à l'attention du Conseil général et présenté durant le premier semestre de l'année 2025. En cas de validation, le Resisprint pourra alors bénéficier d'une dérogation permettant la tenue de l'édition 2025.

Dans le projet global, la rénovation de la tribune qui surplombe l'anneau est prévue. Un élément important doit être pris en compte, soit que l'ensemble des tribunes a une haute valeur patrimoniale, ce qui complique quelque peu l'exercice et induit des coûts supplémentaires.

Il est également prévu d'intégrer dans le projet un nouvel éclairage à leds pour la partie "athlétisme", afin de diminuer les désagréments actuels et réduire la consommation énergétique.

Pour cette réalisation, des contacts ont été pris avec le Canton afin qu'elle soit reconnue comme infrastructure d'importance cantonale et pourrait être le premier projet soutenu par le fond CISIC (encore à créer et qui dépendra du contre-projet du Conseil d'Etat, à l'initiative 1 % pour le sport qui sera soumis au Grand Conseil).

Le rapport sera présenté au Conseil général dans le courant du printemps 2025. Le début des travaux est prévu fin 2025 et la mise à disposition de la nouvelle infrastructure, début 2027.

Le budget est stable.

524 / Piscines des Arêtes et Numa-Droz

Avant 2030, aucun projet de rénovation de la piscine des Arêtes ne pourra être envisagé car la plupart des autres infrastructures sont en fin de vie. Les investissements à faire sont conséquents et les ressources dont dispose la Ville sont limitées. Cependant, la climatisation et la ventilation seront changées en 2026 afin de garantir l'exploitation de l'installation.

Un investissement est cependant prévu en 2025 pour maintenir au mieux les façades en béton par un traitement spécial pour éviter le "cancer du béton" (RAG).

Le système de traitement de l'eau au chlore gazeux doit être changé au profit du chlore granulé suite à un récent incident. Ainsi toutes les piscines auront le même dispositif plus sécuritaire et facile d'entretien.

Pour la piscine de Numa-Droz, le remplacement du fond mobile est mentionné dans les investissements. Le bâtiment quant à lui est sain et ne nécessite pas d'autres investissements pour le moment.

Le budget est stable.

525 / Piscine, patinoires des Mélèzes

Les piscines des Mélèzes ont été rouvertes en août dernier. La gratuité a été offerte à la population pour la remercier de sa patience et en raison de l'ouverture partielle des installations liée aux aménagements extérieurs qui doivent encore faire l'objet de travaux de finalisation. La mise en service des installations de traitement de l'eau, même pour peu de temps, a permis d'opérer les derniers réglages et d'envisager plus sereinement l'ouverture du printemps prochain. Le premier week-end, quelque 3'000 personnes sont venues découvrir leurs nouvelles piscines, 2'000 le second, puis les mauvaises conditions météo ont sonné le glas de la baignade pour cette année.

Une inauguration officielle avec des animations est prévue en juin prochain.

Le budget a été adapté à la prolongation de la durée d'ouverture prévue jusqu'à fin septembre si les conditions atmosphériques sont favorables. Cet allongement a pu être envisagé grâce à une meilleure maîtrise de la température de l'eau induite par les nouvelles installations techniques et la couverture des bassins la nuit.

Le budget global est respecté, un grand travail d'optimisation a été réalisé par le chef de service.

Le projet de la patinoire des Mélèzes suit son cours. Une fondation, composée de la Ville, qui sera majoritaire, et de privés régionaux, la financera. Le rapport sera présenté au Conseil général en janvier prochain et les travaux de commissions commenceront avant la fin de l'année.

Service de la sécurité publique : après quelques années de turbulences, le service est stabilisé. Les collaborateurs ont pu être fidélisés grâce à un éventail de missions intéressantes. Aucun départ n'a été enregistré depuis une année. À relever que la grande majorité du personnel est domiciliée à La Chaux-de-Fonds.

Les tâches principales sont le contrôle du stationnement, la dénonciation des infractions aux règles de la sécurité routière (pas moins de 30'000 amendes sont délivrées par année) la gestion et la sécurisation du domaine public, la gestion des autorisations relevant de la police administrative, la taxe des chiens, la gestion des objets trouvés et des macarons de parage (quelque 20'000 sont émis par année) ainsi que la gestion et la maintenance des horodateurs.

Le service est présent sur le terrain du lundi au samedi, de 06h30 à 20h00 excepté le dimanche, hors engagements particuliers tels que les manifestations, marchés ou match de hockey.

Plus de 15'000 commandements de payer transmis par l'office des poursuites sont délivrés chaque année par une entreprise privée avec laquelle un mandat de prestations a été signé. Cette opération est financièrement intéressante puisqu'elle est autoporteuse et rapporte environ CHF 20.00 par acte, une fois le prestataire externe rémunéré. Le temps ainsi libéré permet de remplir d'autres missions.

Une nouvelle orientation a été donnée au service afin qu'il soit plus proche de la population. Des rencontres avec les communautés étrangères, environ une à trois fois par année seront organisées en collaboration avec le service de l'intégration pour démystifier le travail d'agent-e de sécurité publique. Des synergies sont également développées avec le service de la jeunesse pour rencontrer des jeunes. Un événement a eu lieu au Carré de la jeunesse au cours duquel une patrouille a pu expliquer les missions ; de beaux échanges ont eu lieu. Depuis quelque temps, des agents-e-s vont ponctuellement manger au restaurant social EKIR pour partager un repas avec une

population précarisée, des personnes en difficulté ou venant de pays où la police est corrompue et fait peur. Ce contact leur permet d'avoir plus confiance en l'uniforme.

860 / Sécurité publique

Le budget est stable, malgré quelques augmentations, parmi lesquelles : le salaire des patrouilles en raison de la mobilisation des auxiliaires de circulation dans le cadre de la Braderie, il s'agit d'une occupation ponctuelle ; les frais d'équipement suite à l'instauration d'un nouvel uniforme national pour tous-tes les policier-ère-s de Suisse y compris les corps de sécurité publique, l'équipement d'un-e collaborateur-trice revient à environ CHF 700.00, les achats peuvent cependant être lissés sur plusieurs années; l'entretien des véhicules de patrouille qui commencent à vieillir ; les prestations informatiques avec la mise en production de MACS (application centrale des interfaces police qui simplifie le travail sur rues) et de ThreemaWork (messagerie professionnelle sécurisée). La numérisation et l'accès aux bases de données sur le terrain permettent un gain en efficacité des agent-e-s qui ne sont plus contraint-e-s de solliciter la centrale d'engagement afin d'obtenir des renseignements.

Service d'incendie et de secours : le fonctionnement de ce service est particulier puisque, dans l'administration, il est le seul à travailler 24h/24 et 7j/7. De ce fait, il nécessite beaucoup de ressources tant humaines que matérielles afin de pouvoir répondre aux exigences légales de la LPDIENS pour le service du feu et de l'IAS pour le service ambulancier.

Le SISMN a été réorganisé pour répondre aux diverses réglementations et satisfaire le personnel afin de diminuer le turnover de ces dernières années. Il est devenu plus attractif ce qui est confirmé par le nombre de candidatures plus élevé lors de la mise au concours de postes.

Le commandant remet un organigramme du service et le commente.

870 / Défense incendie région

La formation d'un sapeur-euse-pompier-ère professionnel-le (18 mois) / technicien-ne ambulancier-ère (minimum 12 mois) dure trois ans et les coûts induits sont importants, CHF 75'000.00 pour l'écolage lors de la formation de sapeur-euse-s-pompier-ère-s auxquels s'ajoutent le salaire, les frais hôteliers

et de nourriture, les indemnités de trajet, etc. Une fois diplômé-e-s, les aspirant-e-s doivent signer une convention portant sur le remboursement de CHF 95'000.00 s'il/elle quitte le service avant cinq ans. Le montant dû est calculé au prorata de la durée restante. Malgré tout, des services d'autres communes n'hésitent pas à payer une importante indemnité pour obtenir un-e sapeur-euse-pompier-ère formé-e, cela coûte toujours moins cher que de le/la former pendant trois ans. Le montant de la convention permet de couvrir les frais mais pas la perte de temps.

Du côté des ambulancier-ère-s, le problème n'est pas le même puisqu'ils/elles ont un salaire de base sans redevance car il n'y a pas de frais d'écolage.

L'allocation de résidence annuelle est de CHF 1'000.00 pour un 100 % pour un-e collaborateur/trice domicilié-e en ville. Cette particularité est mentionnée lors des entretiens d'engagement. Ce montant offert peut inciter la personne qui doit déménager à s'installer à La Chaux-de-Fonds plutôt que dans une commune des environs.

Les sapeur-euse-s-pompier-ère-s doivent habiter dans un périmètre de 17 minutes autour de la caserne. Cependant, ce système devra être revu à futur car il prive le service de personnes intéressées mais habitant au-delà et ne souhaitant pas déménager. Pour exemple, Neuchâtel est en dehors de la zone délimitée.

Le montant de la formation métier est liée aux quatre aspirant-e-s qui partiront à l'école. La formation étant longue, il est nécessaire d'anticiper les futurs départs en retraite de même que ceux pour d'autres raisons.

Les prestations informatiques augmentent en raison de la nouvelle convention signée avec le SIEN et validée par le Conseil général. Les licences auparavant facturées par poste de travail le sont maintenant par utilisateur/trice. Le coût du logiciel de géolocalisation des véhicules est assez élevé mais c'est un outil indispensable. Précédemment, le service disposait, à l'interne, d'un collaborateur chargé de l'informatique. À son départ, il n'a pas été remplacé à ce poste et cet EPT libéré a été mis au profit du terrain.

Le SIEN transmet les chiffres, le service n'a aucune influence sur la répartition. Cette manière de faire a permis aux chef-fe-s de service de se rendre compte des charges informatiques de leur service et permet une comptabilité analytique.

871 / Service ambulancier

L'augmentation des charges salariales est induite par les faits mentionnés en introduction et par l'augmentation du personnel formé qui a été imposée par l'IAS pour l'obtention de la certification. C'est le Canton qui délivre l'autorisation d'exploiter un service ambulancier. Cette reconnaissance exige que dans l'équipage soit présent au minimum un-e ambulancier-ère ES. La Chaux-de-Fonds dispose du seul service ambulancier qui est formé d'un ambulancier-ère ES et d'un-e sapeur-se-pompier-ère professionnel-le/technicien-ne ambulancier-ère. L'intérêt est financier, en effet, on compte annuellement environ 4'000 interventions ambulancières contre 700 à 800 pour le service du feu. Une étude pour la séparation des deux services a été faite, de laquelle il ressort que le coût supplémentaire induit par cette organisation serait de plus d'un million de francs. De plus, un équipage mixte est intéressant, en particulier en cas d'accident de la route, car le-la sapeur-euse-pompier-ère peut directement prendre les dispositions de sécurisation du site nécessaires.

L'excédent de charge des services d'ambulances du canton est mutualisé entre les communes neuchâteloises. Aussi, si le SISMN maîtrise parfaitement ses charges, il se voit contraint de participer au financement global des coûts du dispositif sanitaire cantonal, ceci ayant une incidence directe sur la part à charge de la Ville. À relever toutefois que ce mécanisme permet d'assurer à toute la population, la disponibilité de l'ambulance la plus proche, quelque soit le service d'ambulance à laquelle elle appartient.

Les transferts interhospitaliers sont chronophages mais le dispositif cantonal neuchâtelois a été calibré pour répondre à cette demande. Ainsi, seuls les transferts urgents sont réalisés par le SISMN, les transports planifiés étant effectués par les "Ambulances des Vallées", une compagnie privée responsable du Val-de-Ruz et du Val de Travers.

Investissements : le solde de l'ambulance 702 et la première tranche de la 703, qui sera soumise prochainement pour validation au Conseil général. Les investissements de ce type sont toujours lissés sur deux exercices. Il faut rappeler qu'il est nécessaire d'anticiper le remplacement d'une ambulance puisqu'il faut compter près de quatre ans entre la commande et la réception. Ces véhicules ont une durée de vie limitée par rapport à une voiture privée car utilisés tous les jours, par divers-es conducteur-trice-s et parfois dans des conditions extrêmes.

876 / Service du feu

Ce centre comptabilise la participation de la Ville à la défense incendie et ne suscite pas de remarques particulières.

877 / Service de sauvetage

Ce centre correspond à la part assumée par la Ville au fonctionnement du service ambulancier. La quote-part entre les communes des Montagnes neuchâtelaises est proportionnelle à la population.

878 / Secours routier / Hydrocarbure / Chimique / Grimpe

Ce centre renseigne sur la contribution de la Ville à l'ECAP. Les coûts sont mutualisés au niveau cantonal. Les décisions sont prises au sein de la Commission stratégique de la défense contre les incendies et des secours (COSTRADIS) dont le directeur du dicastère est membre.

880 / Protection civile – détachement catastrophe

Même système que la défense incendie, une organisation en région. Ce centre constitue la part de la Ville (coût par habitant CHF 13.50, défini par le Comité directeur stratégique).

890 / OPC Organismes. Protection Civile

Ce centre concerne le fonctionnement de l'ensemble des Montagnes neuchâtelaises (OPCMN) et dépend des directives cantonales.

La rapporteuse de la sous-commission
Lara Zender